

PROTECTION DE BERGE SUB-VERTICALE MINERALE

DESRIPTIF DE LA SOLUTION

FONCTIONNALITÉ :

Cette famille d'ouvrages a 2 fonctions principales. Une fonction de soutènement de type mur poids ou remblai renforcé et une fonction hydraulique de protection contre l'érosion liée à l'effet tangentiel du courant ou du batillage.

GÉOMÉTRIE :

Ces murs sont généralement utilisés, inclinés ou en gradins. Une protection de pied contre les affouillements est indispensable pour assurer la pérennité de ces ouvrages.

ESTHÉTIQUE :

Les matériaux de remplissage utilisés peuvent être des matériaux roulés ou concassés.

LES DOMAINES D'APPLICATIONS

Les protections de berges sub-verticales minérales sont principalement proposées pour :

- ▶ les berges des rivières ou fleuves
- ▶ les berges des canaux
- ▶ les bassins de régulation ou bassins d'orage
- ▶ les bajoyers
- ▶ les culées de pont
- ▶ les protections anti-batillage

LES PRINCIPAUX AVANTAGES

MONOLITHISME : les structures sont liées entre elles par ligature à la mise en oeuvre.

FLEXIBILITE : en cas de tassements différentiels, l'ouvrage se déforme et suit les mouvements du terrain, sans dommage.

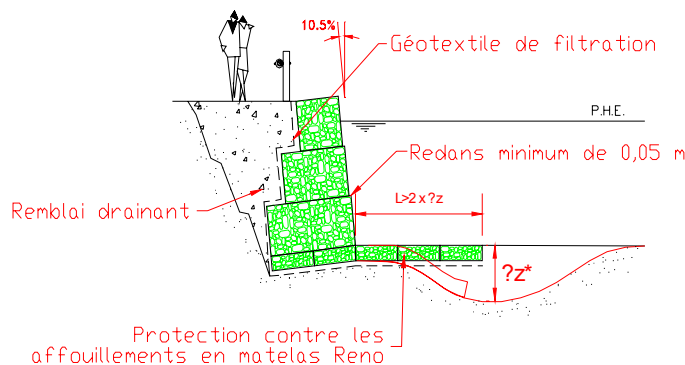
PERMEABILITE : l'utilisation de pierres sèches non jointes pour le remplissage des structures favorise l'infiltration et les échanges entre le cours d'eau et la nappe.

PERFORMANCE HYDRAULIQUE : structure permettant le ralentissement des écoulements et une forte dissipation d'énergie.

PARFAITE INTEGRATION PAYSAGERE : le remplissage avec des pierres régionales permet une parfaite intégration tant dans des sites urbains que ruraux.

MISE EN OEUVRE FACILE MECANISEE : ne nécessitant pas de main d'oeuvre qualifiée, ni de matériel particulier. Possibilité de mettre en oeuvre avec préfabrication à terre et manutention et pose en eau depuis la berge.

PAS D'ENTRETIEN : par rechargement de la protection.



CONFORMITE

Les ouvrages de protection de berge sub-verticale minérale sont mis en oeuvre conformément aux normes en vigueur de référence et s'inscrivent dans le cadre des normes NF P 94-325-1 et Pr NF P 94 325 -2 consacrées à l'exécution des ouvrages en gabions.

